

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 mai 2017

L'an **DEUX MIL DIX-SEPT** et le **TRENTE MAI**, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. CASTY Gilles, Maire.

Présents : AUTHIER Nicole – RICHARD François - SOLER Xavier - CASTY Gilles – GALEYRAN Éric- CHAOUAT Claire - DEGLIAME Vincent – GASPARINI Sébastien – BERTRAND Corinne - YVINEC Patricia – GIOVANNINI Elsa - MASSOUTY Daniel - SEVENIER Bastien – TISSEYRE Fanny

Procuration : PAYAN Gilda à MASSOUTY Daniel

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Monsieur le Maire ouvre et donne lecture du Procès-verbal de la dernière séance. Ce Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation projet aménagement forêt communale de l'ONF

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-1 du code forestier.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le projet leur a été envoyé par mail afin d'en prendre connaissance au préalable.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du contenu du document d'aménagement de la forêt communale pour la période de 2016 à 2035, que l'ONF a élaboré en concertation avec la commune. Le projet comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement ;
- La définition des objectifs assignés à cette forêt ;
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

M. le Maire précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupe conformes à cet aménagement, et que, seulement alors,

il décidera de la programmation effective ou de report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE

- D'approuver le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts qui lui a été présenté,
- Donner tout pouvoir à M. le Maire ou son représentant légal dûment désigné pour mener à bien les opérations et signer toute pièce afférente.

2. Election du 3^{ème} adjoint

M. le Maire informe l'assemblée que par courrier à M. le Préfet en date du 9 mai 2017, M. GALEYRAND Éric a démissionné de sa fonction d'adjoint de la commune. Celui-ci souhaite toutefois poursuivre son mandat de conseiller municipal.

Par courrier en date du 12 mai 2017, M. le Préfet a accepté la démission de M. GALEYRAND qui devient effective le jour même.

M. le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M. GALEYRAND Éric par l'élection d'un nouvel adjoint qui occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutin secret à la majorité absolue. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme SARDA Virginie a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mme AUTHIER Nicole et M. RICHARD François.

Après un appel à candidature, M. GASPARINI Sébastien est candidat.

1^{er} tour du scrutin

Sous la présidence de M. CASTY Gilles, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 15
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2
- d) Nombre de suffrages exprimés : 13
- e) Majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. GASPARINI Sébastien 13 voix

M. GASPARINI Sébastien ayant obtenu 13 voix est désigné en qualité de 3^{ème} adjoint au maire et a été immédiatement installé.

3. Questions diverses

- ❖ M. le Maire informe l'assemblée que suite à l'élection de M. GASPARINI Sébastien en tant que 3^{ème} adjoint, il convient d'attribuer sa délégation à un autre membre du Conseil Municipal.
M. le Maire ayant autorité en la matière, il attribue donc une délégation à M. SOLER Xavier dans les domaines de compétences suivants :
 - BUDGETS
 - FINANCES
- ❖ M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par la société VOLKSWIND. VOLKSWIND est une société qui conçoit, développe et exploite des projets éoliens.
M. le Maire présente leur projet d'installation de 5 éoliennes sur la commune.